

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 avril 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'APPARENTE DISCRIMINATION À L'ENDROIT DES AUTOCHTONES LORS D'UN DÎNER EN L'HONNEUR DU PRINCE DE GALLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je soulève une question urgente en vertu de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que le commissaire des Territoires du Nord-Ouest a, paraît-il, organisé un dîner en l'honneur du prince de Galles auquel seulement 22 des 350 invités étaient des autochtones et qu'en outre les seuls autres Indiens présents donnaient le spectacle et ont dû s'entasser sur le plancher du hall entre les salles de toilette entre leurs numéros, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'après confirmation de cette nouvelle, la Chambre condamne ce comportement discriminatoire et exige que le gouvernement demande la démission du commissaire Hodgson.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Une voix: Encore cet abominable «homme du non»!

* * *

LE CODE CRIMINEL

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT, DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LES ASSOCIATIONS DE POLICIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion sur une affaire urgente. Étant donné le regain d'intérêt pour le rétablissement de la peine de mort, je propose, avec l'appui du député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker):

Que la Chambre charge le solliciteur général de renvoyer en vue d'une étude immédiate au comité permanent de la justice et des

questions juridiques, le mémoire qu'il vient de recevoir de l'Association des policiers de la Nouvelle-Écosse et d'autres provinces de l'Atlantique, avec l'appui des associations de policiers de tout le Canada.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

PROPOSITION DE RÉFÉRENDUM SUR LA QUESTION DU RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en conformité de l'article 43 du Règlement, pour proposer une motion sur une question urgente. Étant donné l'augmentation considérable du nombre de crimes depuis le début de 1975, je propose, avec l'appui du député de Halton-Wentworth (M. Kempling):

Que la Chambre charge le comité permanent de la justice et des questions juridiques d'examiner la nécessité pressante de présenter une mesure en vue d'un référendum national sur la question du rétablissement de la peine de mort.

M. l'Orateur: A l'ordre. Proposée en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

DEMANDE DE PRÉSENTATION PAR LE SOLICITEUR GÉNÉRAL DES MESURES PROMISES POUR LA RÉPRESSION DU MEURTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande, aux termes de l'article 43 du Règlement, à proposer une motion au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que la recrudescence de la criminalité dans le pays inspire une inquiétude croissante et qu'il sera probablement nécessaire de rétablir la peine capitale, avec l'appui du député de Perth-Wilmot (M. Jarvis), je propose:

Que la Chambre charge le solliciteur général de présenter sans délai les mesures qu'il a promises il y a longtemps pour réprimer le meurtre et autres crimes graves.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.